



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ D'AMHERST



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 619-26 RELATIF AUX DEMANDES DE MODIFICATION À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 619-26 relatif aux demandes de modification à la Règlementation d'urbanisme*

QUE le règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité ;

QUE ce règlement entre en vigueur à la date du présent avis.

DONNÉ à Amherst, ce 21 septembre 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier